

Montréal  
29 juillet 2010

**La financière Norfolk ne tiendra pas compte du décret municipal d'Oka qui interdit tout développement immobilier sur les terrains revendiqués par les Mohawks.**

Par : Radio-Canada

L'entreprise, copropriétaire de ces terrains, qualifie la mesure d'illégale et entend procéder dès vendredi de la semaine prochaine au marquage des terrains par un ingénieur forestier.

Norfolk, qui affirme être propriétaire de ces [terrains litigieux](#) en vertu du Code civil du Québec et du cadastre officiel, rappelle que les terrains évalués à quelque 400 000 \$ sont toujours à vendre.

Pour éviter un autre conflit à Oka, la municipalité avait voté à l'unanimité samedi dernier [un décret](#) qui gèle tout projet immobilier sur les terrains litigieux.

Richard Lalonde, maire d'Oka, se dit ouvert à des discussions et espère conclure une entente avec Norfolk. Faute de quoi la municipalité s'en remettra au gouvernement canadien, a-t-il précisé.